

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Spectrum Paste**

· Code du produit: 115xx, 11529-11578

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pâte à nuancer

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Composants dangereux

Néant.

déterminants pour l'étiquetage:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Mentions de danger

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges**

- Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 141-02-6 EINECS: 205-448-2 Reg.nr.: 01-2119486983-19	bis(2-ethylhexyl)fumarate	Aquatic Chronic 2, H411	<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	<1%

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Vertiges
Nausées

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 2)

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Protéger contre le gel.

10

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

- **Classe de stockage:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
------	---

- DNEL

141-02-6 bis(2-ethylhexyl)fumarate

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholter)	42 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholter)	292 mg/m ³ Air (ARB)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholter)	4,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholter)	63 mg/kg bw/day (ARB)
		37 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.468 mg/m ³ Air (ARB)
		734 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholter)	734 mg/m ³ Air (ARB)
		367 mg/m ³ Air (BEV)

- PNEC

141-02-6 bis(2-ethylhexyl)fumarate

PNEC (wässrig)	1,1 mg/l (KA) 0,003 mg/l (SW) 1 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	3,2 mg/kg Trockengew (SWS)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC (wässrig)	650 mg/l (KA) 0,024 mg/l (MW) 0,24 mg/l (SW)
PNEC (fest)	1,65 mg/l (WAS) 0,148 mg/kg Trockengew (BO) 0,115 mg/kg Trockengew (MWS) 1,15 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

- Protection respiratoire:

Filtre provisoire:
 Filtre A/P2
 N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 4)

<p>· Protection des mains:</p> <p>Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.</p> <p>Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.</p> <p>recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:</p> <p>STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)</p> <p>ARRETIL (http://www.stoko.com)</p> <p>recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:</p> <p>STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)</p> <p>recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:</p> <p>Kresto Classic (http://debstoko.com)</p> <p>SOLOPOL (http://www.stoko.com)</p> <p>recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:</p> <p>STOKO VITAN (http://www.stoko.com)</p> <p>Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).</p> <p>Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.</p> <p>À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.</p> <p>Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p>· Matériau des gants</p> <p>Butylcaoutchouc</p> <p>Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p>· Temps de pénétration du matériau des gants</p> <p>Valeur pour la perméabilité: taux \leq 3, 120 min</p> <p>Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p> <p>· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:</p> <p>Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)</p> <p>Butylcaoutchouc</p> <p>· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:</p> <p>Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)</p> <p>Caoutchouc nitrile</p> <p>Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)</p>
--

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 5)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
- Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Butylcaoutchouc
- Gants en cuir
Gants en tissu épais
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Couleur:	Couleurs diverses
· Odeur:	Typique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	184 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	76 °C
· Température d'auto-inflammation	250 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé. non applicable
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	0 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,4-1,7 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,9 %
· Teneur en substances solides:	49,8 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 6)

- Informations concernant les classes de danger physique
 - Substances et mélanges explosibles néant
 - Gaz inflammables néant
 - Aérosols néant
 - Gaz comburants néant
 - Gaz sous pression néant
 - Liquides inflammables néant
 - Matières solides inflammables néant
 - Substances et mélanges autoréactifs néant
 - Liquides pyrophoriques néant
 - Matières solides pyrophoriques néant
 - Matières et mélanges auto-échauffants néant
 - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 - Liquides comburants néant
 - Matières solides comburantes néant
 - Peroxydes organiques néant
 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 - Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|---|--|
| · <u>10.1 Réactivité</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.2 Stabilité chimique</u> | |
| · <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u> | |
| · <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u> | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Polymérisation par dégagement de chaleur.
Réactions aux acides.
Réactions aux alcalis puissants.
Réactions aux agents d'oxydation puissants. |
| · <u>10.4 Conditions à éviter</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.5 Matières incompatibles:</u> | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · <u>10.6 Produits de décomposition dangereux:</u> | Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- | | | | | |
|--|--|-----------------------|--|--|
| 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 | | | | |
| <u>Toxicité aiguë</u> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | |
| <u>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</u> | | | | |
| 141-02-6 bis(2-ethylhexyl)fumarate | | | | |
| Oral | LD50 | 29.200 mg/kg (rat) | | |
| | NOAEL-Werte | ≥1.000 mg/kg (rat) | | |
| Dermique | LD50 | 18.840 mg/kg (rabbit) | | |

(suite page 8)

-FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 7)

141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	4.100 mg/kg (mouse) 5.620 mg/kg (rat) 4.934 mg/kg (rbt) (OECD 401)
Dermique	NOAEL-Werte	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD50	>18.000 mg/kg (rabbit)
	LC50	58 mg/l (rat)
	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
	LC50/1h	200 mg/l (rat)
	LC50/8h	5,86 mg/l (rat)
	LC50/48h	333 mg/l (Leuciscus idus)

· <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Cancérogénicité</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité pour la reproduction</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Danger par aspiration</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· <u>Propriétés perturbant le système endocrinien</u>	
Aucun des composants n'est compris.	

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:**141-02-6 bis(2-ethylhexyl)fumarate**

NOEC	0,76 mg/kg (daphnia magna) 0,3 mg/kg (piscis)
------	--

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50/96h	220 mg/l (Pimephales promelas)
----------	--------------------------------

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 8)

EC10/18h	2.900 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>)
EC50/48h	610 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (DIN 38412) 5.600 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
IC50/48h	3.300 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
LC 0	29,3 mg/l (rat)
NOELR/72h	>100 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
NOEC/21d	2,4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC10	2.900 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>)
EC50/48h	3.300 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
LC50/96h	230 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) 230 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	néant
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
	Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
	Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales:	
· Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
· Classe de pollution des eaux:	Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Spectrum Paste

· VOC EU	12,4-15,1 g/l	(suite de la page 10)
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-----------------------	--

· Service établissant la fiche technique:	Laboratoire
· Date de la version précédente:	20.12.2022
· Numéro de la version précédente:	2
· Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR